

Adresse de correspondance :

Chancellerie municipale
Case postale 927
2740 Moutier
Tél. 032 494 11 11
Courriel : info@moutier.ch

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU CONSEIL MUNICIPAL

Une page historique se tourne pour Moutier

Le Conseil municipal a pris connaissance avec beaucoup de satisfaction du résultat des urnes ce dimanche 22 septembre 2024. Les populations jurassienne et bernoise ont en effet massivement approuvé le Concordat intercantonal prévoyant le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura. Il s'agissait de la dernière étape importante du processus de règlement de la Question jurassienne. Moutier pourra ainsi devenir une ville jurassienne le 1er janvier 2026.

Le Conseil municipal se félicite de ce résultat historique. Avec des scores très clairs, tant dans le canton du Jura (72,9% de oui) que dans le canton de Berne (83,2% de oui), les populations concernées ont approuvé le Concordat intercantonal. Ce résultat vient entériner le choix fait par les Prévôtoises et Prévôtois dans les urnes en 2017 et en 2021, qui avaient confirmé leur volonté de quitter le canton de Berne pour rejoindre le canton du Jura. La commune de Moutier a par ailleurs rappelé son attachement au transfert, en approuvant également ce jour le Concordat (56,2% de OUI). Avec l'approbation du Concordat, la commune de Moutier peut désormais se projeter vers son futur jurassien.

Ce scrutin marque la fin d'une étape cruciale de la Question jurassienne. Le Conseil municipal remercie les partenaires institutionnels qui se sont impliqués dans le processus né en 2012 par la signature de la Déclaration d'intention, soit les cantons du Jura et de Berne et la Confédération. Désormais, les chambres fédérales devront encore approuver la modification territoriale en 2025.

Le Conseil municipal relève que les cantons ont trouvé une solution démocratique et consensuelle à la Question jurassienne. L'avenir pour Moutier est désormais dans le canton du Jura. L'autorité exécutive en appelle à la convergence des initiatives constructives pour un futur apaisé et marqué par le renouveau pour la ville de Moutier.

Moutier, le 22 septembre 2024

Conseil municipal